
<p style="text-align: center;">Procès-Verbal N°12 de la réunion du SIPER le 14 novembre 2022</p>
--

Présents :

Avilley : Januel Philippe (non titulaire) - **Bonnal :** Wicky Danièle - **Fontenelle Montby :** Rupp Pierre
Mondon : Cornet Charles-Henri - **Montagney :** Lionel Louis - **Montussaint :** Chaillet Alexandre
Rougemont : Chagué Benoît, Collery Martine, Courgey Claude, Cordier Mélissa, Culot François-Xavier, Ducroux Séverine, Pilliot Céline, Salvi Thierry - **Tallans :** Tognol Céline - **Tressandans :** Garnier Emmanuelle.

Invité : L'assistant à la maîtrise d'ouvrage, monsieur Foucault Charly du SYDED.

Absente excusée :

Rougemont : Borne Alexandra

Secrétaire de séance : Pilliot Céline

La séance est ouverte à 20h35

Le compte rendu de la dernière séance en date du 10 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour le président informe les membres du SIPER qu'ils recevront, à la place du compte-rendu, un procès-verbal où seront notifiés les numéros des délibérations.

Approbation de l'Avant-Projet Sommaire

Le Président rappelle que les maires des communs membres du SIPER ont été réunis pour la présentation de l'avant-projet, du plan de Financement et de l'impact financier sur leur propre budget communal.

Il présente l'avant-projet sommaire (APS) aux membres du SIPER et rappelle que les éléments principaux de cette rénovation sont :

- La rénovation de la toiture – Le président présente quelques photos témoignant de l'état de vétusté de la toiture et rappelle qu'un système de sécurité a été installé par les employés municipaux afin d'éviter tout accident.
- L'isolation extérieure
- La création des préaux de l'école maternelle
- L'aménagement des cours
- La création d'une nouvelle chaufferie

Chaufferie

Monsieur Foucault souligne que l'installation d'une chaudière à pellets était initialement prévue. Devant l'augmentation du prix de ces derniers, l'idée d'une chaufferie bois pourrait être une solution intéressante ou plus précisément une chaufferie mixte composée d'une chaudière bois et d'une chaudière à pellets. Cette idée a été soumise au Maître d'œuvre.

Il précise qu'une chaufferie à pellets serait plus sécurisante pour les financeurs.

Syndicat *Intercommunal* **P**our les *Ecoles* de **Rougemont**

***** SIPER *****

Toits végétalisés et cours végétalisés

Céline Pillot de Rougemont demande quel est l'intérêt d'avoir des toits et une partie de la cour de l'école primaire végétalisés. Monsieur Foucault explique que les toits végétalisés font partis des 25% demandés par les financeurs. Le Président rappelle que les cours font parties intégrales du projet, elles sont subventionnées par deux financeurs, la Région et l'Agence de l'Eau. Notons que cette dernière ne finance que les travaux de végétalisation.

Culot François-Xavier de Rougemont demande si cette végétalisation ne va pas causer des problèmes d'entretien des locaux comme « rentrer avec des chaussures sales ».

Le Comité de Pilotage dit COPIL, composé de parents d'élèves et de deux directrices, émet un avis favorable.

Isolation extérieure et panneaux solaires

Culot François-Xavier de Rougemont demande des explications techniques concernant l'isolation extérieure. Monsieur Foucault lui répond qu'une isolation intérieure serait beaucoup plus onéreuse. Il précise aussi que l'isolation extérieure doit être résistante, il donne comme exemple « les coups de ballon ». De plus, elle permet une meilleure organisation du déroulement des travaux.

Concernant les panneaux solaires leur implantation dépendra de la décision de l'Architecte des Bâtiment de France.

Présentation du Plan de Financement

Le Président présente le plan de financement qui a été établi par monsieur Foucault.

Coût total de l'opération : 2 610 000 € hors taxe

Fond Européen	: 858 000 €
Etat	: 400 000 €
Région	: 375 000 €
Agence de l'Eau	: 60 000 €
Département P@25	: 300 000 €
SYDED	: 95 000 €

Autofinancement SYDED : 522 000 €

Il informe que tous les financeurs ont été réunis au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Doubs Central. Ils ont tous soutenu notre projet. Le but étant d'obtenir 80% de subvention ; il reste néanmoins une incertitude avec les fonds européens. Lors de cette réunion, une intervenante nous avait dit que notre demande aurait dû être faite avant de signer un contrat avec un Maître d'œuvre. Cette information a rapidement été démentie par le PETR et rien de s'oppose donc à ce que le SIPER demande des financements. Monsieur Foucault informe néanmoins, qu'il doit refaire un plan de financement en tenant compte des directives, données lors de la réunion en visio-conférence le 17 octobre 2022, concernant les fonds européens.

Le Président rappelle aussi que la commune de Rougemont est retenue dans le programme Centralités Rurales en Région dit « C2R » et qu'il est possible que le Syndicat en bénéficie.

Syndicat *Intercommunal* **P**our les **E**coles de **R**ougemont

*** SIPER ***

Il présente le budget actuel du SIPER et précise que, pour l'année 2021, le budget fonctionnement additionné à celui de l'investissement représente un montant de 250 000 €.

Partant de cette somme, le président a réalisé une estimation financière.

Sachant que si nous devons emprunter 500 000 euros pour la réalisation des travaux, le SIPER rembourserait 30 000 euros pour la première année. Il précise que ce prêt est dégressif. « Voir tableau ci-joint ».

250 000 euros du budget 2021 + 30 000 euros pour la 1^{er} année remboursement. Soit 280 000 euros calculé avec la clé de répartition par commune utilisée pour l'année 2021. « Voir tableau ci-joint ».

Il précise que cette estimation n'est qu'une simple information, elle ne prend pas en compte les possibilités d'économies d'énergie et la réduction de personnel ATSEM. Il rappelle que l'objectif est de rester au plus près du budget 2021 soit «250 000 € ».

Pour info : la clé de répartition peut changer suivant le nombre d'habitants et d'élèves.

Séverine Ducroux de Rougemont intervient en rappelant que les priorités sont, le toit, l'électricité et la chaufferie. Elle ne s'oppose pas au projet, mais, elle désapprouve le système d'obtention des subventions qui nous oblige à réaliser des travaux aussi importants et qui pourraient impacter le budget des communs membres du SIPER. Elle rappelle aussi la baisse d'effectif des élèves.

Le Président lui rappelle que la question a été posée à tous les financeurs concernant la vétusté du toit et l'urgence de le rénover. Il indique que leur réponse a été unanime « nous aidons le projet dans sa totalité ».

Le président rappelle une nouvelle fois que l'objectif est d'impacter le moins possible le budget des communes en s'appuyant sur la possibilité d'économie d'énergie et la possibilité de réduction de personnel ATSEM

Concernant la baisse d'effectif des élèves, elle n'est pas spéciale à Rougemont.

Culot François-Xavier de Rougemont demande si nous pouvons encore arrêter le projet. Le président lui répond qu'il est préférable d'aller jusqu'à l'Appel d'Offres, voir les montants estimés par les entreprises et, dans le cas où ces derniers dépasseraient l'estimatif, rendre cet appel d'offres infructueux.

Dans ce cas, le président propose de recontacter les financeurs pour leur expliquer la position économique du SIPER et, dans un même temps, leur présenter l'état d'urgence face à la vétusté du toit. Ceci afin d'essayer d'obtenir des subventions pour la seule rénovation du toit et pour les engagements financiers pris envers le maître d'œuvre.

Il présente aussi un point financier pour le cas où le SIPER souhaiterait réaliser séparément et sans aides les travaux du toit, de l'électricité et une nouvelle chaufferie :

Les montants indiqués ci-dessous sont issus du premier Avant-Projet Sommaire :

Couverture : 130 000 €

Électricité : 166 500 €

Chauffage : 180 400 €

Le Président demande aux membres du SIPER de se prononcer pour ou contre cet Avant-Projet Sommaire.

1 contre :

Rougemont : Ducroux Séverine

6 abstentions :

Syndicat Intercommunal Pour les Ecoles de Rougemont

***** SIPER *****

Rougemont : Culot François-Xavier et Cordier Mélissa - **Montussaint** : Chaillet Alexandre - **Tressandans** : Garnier Emmanuelle - **Bonnal** : Wicky Danièle - **Montagney** : Louis Lionel.

8 pour :

Fontenelle Montby : Rupp Pierre - **Mondon** : Cornet Charles-Henri - **Rougemont** : Chagué Benoît, Collery Martine, Courgey Claude, Pilliot Céline, Salvi Thierry - **Tallans** : Tognol Céline

Délibération du Conseil Syndical : 22 11 14.01

Le Conseil Syndical accepte avec 1 contre 6 abstentions et 8 pour l'Avant-Projet Sommaire et autorise le Président à demander au Maître d'œuvre de préparer l'Avant-Projet Définitif.

Passage à la comptabilité M57

Le Président informe que la M57 est née le 1^{er} janvier 2021, qu'elle est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. La M57 a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux. Il précise qu'elle sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024 mais qu'il nous est demandé de l'expérimenter à partir du 1^{er} janvier 2023. Les membres du SIPER, à l'unanimité, approuvent.

Délibération du Conseil Syndical : 22 11 14.02

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à passer la comptabilité du Syndicat Intercommunal Pour les Écoles de Rougemont en M57 à partir du 1^{er} janvier 2023.

La séance est levée à 22h.

**Le Président
Salvi Thierry**